

Direction Générale des Douanes



**DECISION N° 118 MPMBPE/DGD/DU 06 AVR 2016**

**Portant création du Comité de suivi de la mise en œuvre des projets de dématérialisation des procédures en Douane et des plateformes électroniques d'échanges de données avec les partenaires de l'Administration des Douanes**

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

- Vu la Loi n° 64-291 du 01 Août 1964, portant Code des Douanes ;
- Vu le Décret n° 2016-21 du 27 janvier 2016, portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2016-04 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2012-287 du 16 mars 2012, portant nomination du Colonel Major Issa COULIBALY, en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu l'Arrêté n° 023 du 10 mai 2011, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu les nécessités du service ;

**D E C I D E**

**Article 1 :** Il est créé au sein de la Direction Générale des Douanes un Comité de suivi de la mise en œuvre des projets de dématérialisation des procédures en douane et des plateformes électroniques d'échanges de données avec les partenaires de l'Administration des Douanes.

**Article 2 :** Le Comité est chargé d'exécuter et de coordonner toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre effective de la politique de

dématérialisation des procédures au sein de la Direction Générale des Douanes et des plateformes électroniques d'échanges de données avec ses partenaires.

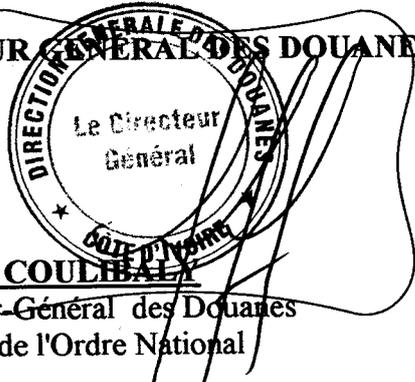
**Article 3** : Le Comité est composé comme suit :

- un Président ;
- un Secrétariat Technique assuré par la Direction de l'Informatique ;
- des membres désignés au titre des Directions Centrales.

**Article 4** : Le comité se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que nécessaire.

**Article 5** : La présente décision prend effet pour compter de sa date de signature.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES**



Le Directeur  
Général

**Issa COULIBALY**  
Contrôleur-Général des Douanes  
Officier de l'Ordre National

**Ampliations :**

- MPMBPE/Cab.
- DGA
- IGD
- DRH
- DOSSIER<sub>μ</sub>
- CHRONO
- INTERESSE
- Toutes Directions Douane